



MAIRIE
10, rue du Moulin
SELAINCOURT
54170

REGLEMENT DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

Comment déposer son dossier de PACS dans la commune de Selaincourt ?

- **sur place.** Les futurs partenaires doivent prendre rendez-vous préalablement par téléphone ou par email pour déposer leur dossier et faire venir enregistrer leur PACS.

Numéro de téléphone	Jours et heures d'ouverture au public de la mairie
03 83 52 88 21	Lundi de 15h à 16h30 Jeudi de 10h30 à 11h30

- **ou par correspondance.** La transmission peut s'effectuer par voie postale ou par téléservice mis en place par l'Etat

Adresse de la mairie	Téléservice
Commune de Selaincourt 10 rue du Moulin 54 170 SELAINCOURT	https://psl.service-public.fr/mademarche/depotDossierPACS/demarche?execution=e2s1

Indiquez sur la lettre « Dossier PACS ». Privilégiez la lettre recommandée avec accusé réception.

Qui va enregistrer le PACS ?

- Le maire
- Les adjoints

La commune organise-t-elle une cérémonie ?

NON La commune ne souhaite pas proposer une cérémonie de PACS

Aucune cérémonie de PACS n'est proposée par la commune

2 possibilités :

- Dépôt du dossier aux heures de permanence du secrétariat et enregistrement le jour même si le dossier est complet et qu'un officier de l'état civil est présent
- Dépôt des pièces et après avoir vérifié les pièces, fixation d'une date qui doit être prise dans les 3 mois pour enregistrer le PACS par un officier d'état civil